

## COMMUNE DE RIDDÉS

### Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique les demandes présentées par :

Requérants : Silvia Bordian et Ion Calaras à Riddes  
Propriétaires : PPE 9601 à 9619  
Auteur des plans : EG Construction SA à Ollon  
Situation : Parcelle 277, folio 6, lieu-dit Combremont à Riddes  
Située en zone à bâtir : R3, villas  
Coordonnées : 2'583'443 / 1'113'553  
Objet : Construction d'un couvert

Requérant et propriétaire : Raphaël Michellod à Riddes  
Situation : Parcelle 425, folio 42, lieu-dit La Vidondée à Riddes  
Située en zone à bâtir : R3, villas  
Coordonnées : 2'583'600 / 1'113'300  
Objet : Cabane de jardin

Requérants et propriétaires : Fernandina Maria Dias de Almeida Fonseca et José Carlos Fernandes Da Fonseca à Riddes  
Situation : Parcelle 5859, folio 15, lieu-dit La Condémine à Riddes  
Située en zone à bâtir : R3, villas  
Coordonnées : 2'583'280 / 1'113'173  
Objet : Changement des fenêtres et stores au 1<sup>er</sup> étage, de la porte principale, de la porte du garage et rénovation des façades

Requérants et propriétaires : Marie Nicole et Christopher Micklethwaite à Petersfield en Grande-Bretagne  
Auteur des plans : ARCOS'ARRE ARCHITECTURE SA à Martigny  
Situation : Parcelle 6429, folio 22, lieu-dit La Tzoumaz à La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T1, grands chalets  
Coordonnées : 2'584'245 / 1'110'116  
Objet : Transformation du chalet existant et pose d'un jacuzzi en dérogation de la distance à la limite

Requérant et propriétaire : Manuela Dürig à Bern  
Situation : Parcelle 6966, folio 31, lieu-dit Les Crus à La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets  
Coordonnées : 2'584'252 / 1'110'919  
Objet : Installation d'un sauna

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions ou par e-mail [constructions@riddes.ch](mailto:constructions@riddes.ch). Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.